

Méthodes, enjeux et défis de la régulation concurrentielle

Des avis pour sécuriser vos stratégies d'entreprises



MATINÉE AVEC L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Mardi 10 mai 2016 - Paris

Méthodes, enjeux et défis de la régulation concurrentielle

Des avis pour sécuriser vos stratégies d'entreprises

MARDI 10 MAI 2016 - PARIS

- Diagnostiquer rapidement les blocages du processus concurrentiel
- Disposer d'une grille d'analyse des risques concurrentiels
- Sécuriser les stratégies d'entreprises dans les secteurs concernés

L'Autorité de la concurrence dispose d'une compétence consultative sur toutes questions de concurrence. Le gouvernement, les collectivités territoriales, organisations professionnelles et syndicales, organisations de consommateurs agréées, chambres d'agriculture, chambres de métiers ou chambres de commerce et d'industrie, autorités publiques et administratives indépendantes, juridictions, peuvent – et parfois doivent – ainsi la consulter sur les sujets les plus variés. Mais elle peut aussi se saisir d'office, indépendamment de tout contentieux, et formuler un avis dont l'intérêt est de diagnostiquer, rapidement, les blocages concurrentiels éventuels et de suggérer les remèdes pouvant faire évoluer les situations.

Se rapprochant à certains égards de « lignes directrices », contenant des préconisations, non impératives, ils aident les opérateurs économiques à faire le point sur leur situation concurrentielle et à sécuriser leurs stratégies.

Nourrie en particulier par la faculté, récente, de rendre des avis de sa propre initiative, la fonction consultative de l'Autorité est aujourd'hui centrale et participe, au même titre que sa mission de contrôle et de répression, à l'élaboration d'une véritable politique de la concurrence.

Quels sont les secteurs concernés ? Les préconisations de l'Autorité sont-elles suivies et comment ? Quelles sont ses priorités pour 2016 ?

INTERVENANTS



► Bruno LASSERRE

Président de l'Autorité de la concurrence



Avec l'expertise de

► Véronique SÉLINSKY

Avocat à la Cour

PROGRAMME

La compétence consultative de l'Autorité de la concurrence

- Contexte historique : loi de modernisation de l'économie, avis d'initiative de l'Autorité
- Souplesse de l'outil : adaptabilité, accompagnement en temps réel des mutations économiques (émergence des plateformes, commerce en ligne, etc.)
- Multiplicité des destinataires : entreprises, institutions, juridictions, pouvoirs publics
- Cadre juridique
- Dépassement de l'analyse au cas par cas – l'étude d'impact concurrentiel des projets de normes

Les finalités des avis consultatifs

- Susciter les réformes en levant les verrous réglementaires ou législatifs
- Analyser le fonctionnement concret d'un marché et ses conséquences pour le consommateur
- Evaluer des pratiques commerciales mouvantes et tester l'intérêt de la réglementation pour des motifs concurrentiels
- Fournir une expertise sur un projet de texte réglementaire ou législatif

Tour d'horizon de l'activité consultative récente et de son suivi

- Retour sur les deux secteurs clés : distribution et transports
- Les acquis
- Les résistances
- Les marges de progression
- Perspectives : l'irruption du big data et son impact sur la dynamique concurrentielle

Synthèse de la matinée et échanges avec la salle

INFORMATIONS PRATIQUES



DATE

Mardi 10 mai 2016



LIEU

Paris



HORAIRES

De 9h à 12h30



TARIF

495€ HT soit 594€ TTC



PUBLIC CONCERNÉ

Avocats

Directeurs et responsables juridiques

Juristes d'entreprise



Un dossier documentaire vous sera remis lors de la formation

